

La Chambre d'agriculture de l'Hérault est certifiée pour ses services en conseil et formation



La réactivité

pour que vous gardiez une longueur d'avance.

L'écoute
proche pour
mieux vous
comprendre.

L'efficacité
des prestations
pertinentes au
bon moment.

L'expertise
une large
palette de
compétences.

La clarté
des informations
pour une relation
en toute
confiance.

L'éthique
des valeurs
pour le respect
de vos
intérêts.

Ce certificat, attribué pour nos activités de conseil et de formation reflète la qualité de nos interventions, ainsi que notre souci permanent de satisfaire nos interlocuteurs avec expertise et efficacité.

Pour consolider vos activités, vous devez être toujours plus performant aux plans techniques et économiques, repenser votre outil de production, diversifier vos ateliers, innover, développer la valorisation directe, vous organiser collectivement, vous engager dans des démarches qualitatives... Vos besoins évoluent et c'est pour toujours mieux vous accompagner que nous nous sommes engagés dans cette certification.

Nous nous adressons également aux collectivités soucieuses de soutenir leur territoire. Nous souhaitons leur apporter en permanence les services de qualité adaptés à leurs attentes.

Cette démarche engagée par la Chambre d'agriculture de l'Hérault est ambitieuse et impacte fortement notre fonctionnement. Elle a pour seul objectif de vous satisfaire dans l'accompagnement de vos différents projets.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

**ENGAGEMENT
DE SERVICE**

**SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221**

AFNOR CERTIFICATION

**www.afnor.org
Conseil-Formation**